



RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY PAR LA COMMISSION DES FINANCES

SUR LE PREAVIS »MUNICIPAL No 17-2012 « CREDITS SUPPLEMENTAIRES AU BUDGET COMMUNAL DE L'EXERCICE 2012, 2EME SERIE »

La Commission des finances a procédé à l'examen du préavis lors de sa séance du 29 octobre 2012 à la Maison pulliérane. Elle a siégé en présence de M. Gil Reichen, Syndic et de M. Claude-Alain Chuard, Chef du Service des finances qu'elle remercie pour les renseignements et explications donnés aux commissaires.

Préambule

La procédure de la demande de crédits supplémentaires est bien connue de la Commission et n'appelle plus de commentaires, seules quelques questions ont été posées sur les points suivants.

Points du préavis

4.1. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles

515-Exploitation du bâtiment de l'Octogone: cette dépense a été repoussée plusieurs fois, il y a aujourd'hui situation d'urgence.

520-Enseignement secondaire: l'estimation au budget de 50% de demandes de bons de transports était représentative de ce qui se faisait dans les autres communes. Les avis dans la presse ont rendu attentifs les parents à cette possibilité et à l'heure du bouclage du préavis la demande était supérieure de 40%. Une provision supplémentaire de 10% est encore prévue pour répondre à une demande qui devrait se rapprocher des 100%.

760-Accueillantes en milieu familial: augmentation du nombre de mamans de jour suite à l'augmentation de la demande

4.2 Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle

650-Défense contre l'incendie : ce point a été soulevé lors d'un contrôle global de l'AVS. Le cas des pompiers ayant toujours été laissé de côté d'une manière générale, l'AVS a décidé de remettre de l'ordre dans ce domaine et Pully est l'une des premières communes à subir ce rattrapage.

4.3 Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil avant d'être engagés par la Municipalité

410-Service technique (RAC): un audit a montré que le modèle de gestion de projet utilisé dans tous les services de la commune n'était pas adapté aux services techniques.

Conclusion

Les points du préavis ne soulevant aucune discussion, sa conclusion est acceptée à l'unanimité (11 oui) soit

D'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2012, 2^{ème} série, tels que présentés dans le présent préavis, pour un montant total net de CHF 243'300.00.

Pour la Commission des finances
Anne Schranz, rapporteur

Pully, le 3 novembre 2012